



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exportations

Question écrite n° 5712

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences désastreuses qu'aurait la forte diminution, envisagée au niveau du budget, des moyens affectés à la promotion collective des vins sur les marchés extérieurs. Aujourd'hui, la filière viticole avec le soutien efficace des organismes publics d'appui au commerce extérieur (SOPEXA, CFCE) apporte une contribution essentielle à notre économie nationale et dispose encore d'une importante marge de croissance. Il est pour cela nécessaire d'accompagner les efforts que réalisent les opérateurs économiques de ce grand secteur d'activité, en renforçant les moyens publics consacrés à la communication sur les marchés extérieurs. Avec plus de 30 millions de francs d'excédent, le secteur viti-vinicole apporte l'une des plus fortes contribution à la balance commerciale de la France et fournit plus de 800 000 emplois directs ou connexes. En conséquence, il lui demande donc d'abonder le budget de l'ONIVINS (Office national interprofessionnel des vins) via le CSO (Conseil supérieur d'orientation de l'agriculture), pour une capacité de réalisation à la mesure des enjeux économiques de ce secteur.

Texte de la réponse

Le secteur des vins et spiritueux représente, avec 26 milliards de francs de solde positif en 1996, le premier poste des exportations du secteur agro-alimentaire français. Les marchés correspondant au secteur des vins, ouverts et très concurrentiels, ont fait l'objet en 1997 d'une étude de filière menée à la demande du ministère de l'agriculture et de la pêche par la SOPEXA, avec le concours du centre français du commerce extérieur, pour établir une stratégie de promotion collective à l'export, car la France détient 40 à 50 % des parts de marché des vins tranquilles, et souhaite conserver et améliorer sa place sur les marchés internationaux. Dans ces conditions, le budget 1998 de l'ONIVINS prévoit, en dépit d'un contexte budgétaire très serré, de renforcer les actions de promotion collective, dont la ligne passe de 52 millions de francs dans le budget primitif de 1997 à 62 millions de francs dans le budget primitif de 1998. En ce qui concerne la SOPEXA, l'audit actuel mené conjointement par l'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'agriculture permettra de dégager les priorités du « contrat d'objectif » que le président et le directeur général de la SOPEXA devront présenter au ministre de l'agriculture et de la pêche. Le secteur des vins aura, dans ce cadre, la place qui lui revient.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5712

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3775

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 543